

Mai 2002

**DEFINITION DE LA FONCTION  
INFIRMIER(E) CHEF ADJOINT(E)**

Réalisation : Direction Département infirmier

## A. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FONCTION

### 1. Utilité de la fonction - Mission générale

- L'infirmier(e) chef adjoint(e) seconde l'infirmier(e) chef dans ses fonctions. Il(elle) la remplace en son absence.
- Il(elle) est une référence pour les missions précises qui lui sont confiées par l'infirmier(e) chef.

### 2. Situation du poste

#### a) Situation de la fonction dans l'organisation du service et sur le plan hiérarchique

- Il(elle) travaille sous la supervision de l'infirmier(e) chef, avec le(la)quel(le) il(elle) travaille en tandem;
- il(elle) est amené(e) à assumer la responsabilité de l'équipe soignante en l'absence de l'infirmier(e) chef;
- il(elle) reçoit de la part de l'infirmier(e) chef les informations et les moyens nécessaires afin d'assurer le remplacement;
- il(elle) assure l'information en feed back à l'infirmier(e) chef, dès que possible;
- en tant que cadre, il(elle) est un représentant de la direction du
- Département Infirmier sur le terrain;
- il(elle) peut avoir un rôle de porte parole de son équipe;
- dans le cadre de ses missions spécifiques ou dans le cadre du remplacement de l'infirmier(e) chef, il(elle) utilise l'expertise des infirmières chefs de service ressources;
- il(elle) travaille en étroite collaboration avec les paramédicaux.

#### b) Interlocuteurs au sein de l'institution

- Il(elle) peut représenter l'équipe au niveau institutionnel;
- il(elle) peut être amené(e) à assurer une fonction charnière entre différents groupes de personnes, notamment durant le remplacement de l'infirmier(e) chef :
  - \* équipes d'autres unités et services techniques,
  - \* différents comités et conseils,
  - \* direction,
  - \* infirmier(e)s conseils,
  - \* infirmières chefs de service,
  - \* médecins,
  - \* médecins du travail,
  - \* paramédicaux,
  - \* personnel des services logistiques,
  - \* personnel des services administratifs...

#### c) Relations avec l'extérieur

Selon la spécificité du service, selon ses missions spécifiques et particulièrement en l'absence de l'infirmier(e) chef, il(elle) est amené(e) à être représentant(e) privilégié(e) vis-à-vis de l'extérieur :

par exemple

- les firmes extérieures
- les familles des patients
- les écoles, etc...

### **3. Description des activités principales de la fonction**

- Activités spécifiques

Selon la spécificité du service et l'organisation propre à celui-ci, l'infirmier(e) chef peut confier à l'infirmier(e) chef adjoint(e) des responsabilités dans le cadre des missions spécifiques telles que:

- la gestion du matériel;
- la gestion de la tarification;
- la gestion du RIM;
- l'accueil et l'information des nouveaux;
- l'encadrement des étudiants;
- la coordination des actions d'éducation des patients;
- la représentation du service au sein de groupes de travail et de commissions;
- la gestion des lits et du turn over;
- la participation à des groupes extérieurs...

L'infirmier(e) chef veille à lui donner les moyens d'accomplir ces missions.

- Activités générales

- a) Soins cliniques

En sa qualité d'infirmier(e) :

- Il(elle) exerce l'art de soigner : activité autonome, actes techniques infirmiers, actes médicaux confiés.
- Il(elle) prodigue des soins en développant l'autonomie du patient, conformément à la philosophie des soins de l'institution.
- Il(elle) applique la démarche en soins et pose les diagnostics infirmiers.
- Il(elle) prévient les risques et les complications.
- Il(elle) a une mission relationnelle essentielle auprès du patient : la présence infirmière continue auprès du patient, contribue au maintien ou à l'amélioration du confort et/ou de la qualité de vie du patient.
- L'activité infirmière assure l'accompagnement du patient dans sa douleur, tant physique que psychologique.
- Il(elle) a une mission d'information et d'éducation du patient.
- Il(elle) transmet ses observations concernant le patient et contribue ainsi au diagnostic médical.
- Il(elle) exécute la prescription d'un traitement adapté et personnalisé.
- Sur le plan de l'hygiène, il(elle) est attentive au respect des mesures de protection, de prévention de la contamination..., mais aussi à la propreté générale.
- Il(elle) aide les collègues de son unité et d'autres services en cas de surcharge en soins.

En sa qualité de cadre :

- Il(elle) applique les techniques de soins conformément aux procédures élaborées dans l'institution.
- Il(elle) est une référence en matière de soins et/ou de techniques pour les membres de son équipe.
- Il(elle) s'initie aux soins spécifiques liés aux nouveaux traitements et aux nouvelles techniques.
- Il(elle) veille en tandem avec l'infirmier(e) chef à la tenue du DSI et à la fiabilité des données RIM.
- Il(elle) peut participer à la planification et à l'organisation quotidienne du travail; ainsi qu'à la distribution des tâches, en fonction des compétences et des nécessités.

b) Gestion du matériel :

- Il(elle) peut participer à la gestion des stocks, à l'adaptation du matériel aux nouveautés, à la gestion du matériel informatique, etc...

c) Gestion des personnes :

- Il(elle) peut participer à l'élaboration des horaires.
- Il(elle) peut participer à l'évaluation des membres de l'équipe, des nouveaux engagés, des étudiants.
- Il(elle) peut participer à la gestion des conflits au sein de l'équipe.

d) Relations

En sa qualité de cadre :

- il(elle) amène une vision du terrain utile lors des prises de décision par l'infirmier(e) chef;
- il(elle) soutient le changement;
- il(elle) participe au soutien de l'équipe, est à son écoute;
- il(elle) peut être amené(e) dans certaines situations à assurer un relais, un lien, à être messenger utile, à être médiateur ou intermédiaire entre l'infirmier(e) chef et l'équipe;
- il(elle), en tandem avec l'infirmier(e) chef, veille au maintien de relations harmonieuses avec l'équipe médicale et paramédicale;
- il(elle) apporte sa contribution pour une communication efficace au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

En sa qualité d'infirmier(e) :

- Au près des patients et des familles, il(elle) a une mission d'accueil et un rôle de conseil, d'assistance, de soutien.
- Par son écoute, sa disponibilité, la connaissance de ses limites, il(elle) propose une relation d'aide de qualité au patient.
- Il(elle) a une mission d'information et d'éducation du patient.

e) Formation :

- Il(elle) peut participer à la présentation des nouveautés au niveau des techniques, du matériel et des procédures, et assure une fonction de formateur de l'équipe dans ces domaines.
- Il(elle) participe à la formation des nouvelles recrues.
- Il(elle) stimule l'équipe par rapport aux projets de service, aux actions institutionnelles de formation permanente et par rapport aux formations extérieures. Il(elle) encourage la curiosité intellectuelle au sein de l'équipe.
- Il(elle) développe ses propres connaissances.

f) Information :

- Il(elle) participe au passage de l'information tant ascendante que descendante.
- Il(elle) a une mission d'information des internes et des jeunes médecins quant à l'organisation du service et des soins.

g) Recherche :

- Il(elle) peut participer à la mise en place d'études cliniques et peut devenir une référence en la matière.
- Il(elle) peut participer à des projets de recherche et/ou d'amélioration des soins infirmiers, et à des congrès centrés sur ces domaines.

h) Plan institutionnel :

- Il(elle) connaît et applique le règlement de travail.  
Il(elle) participe à la gestion de l'institution par une utilisation adéquate du matériel, des biens et des locaux mis à sa disposition (vestiaires, ascenseurs...).
- Il(elle) développe un esprit de solidarité et de respect mutuel avec ses collègues et les autres travailleurs de l'institution.
- Il(elle) respecte les principes philosophiques de l'institution.
- Il(elle) veille au respect de la Charte des Droits et des Devoirs des Patients.

**4. Responsabilités d'encadrement**

a) Vis-à-vis des membres de l'équipe

- L'infirmier(e) chef adjoint(e) assure une mission d'encadrement au quotidien;
- L'infirmier(e) chef adjoint(e), par son statut, assure ponctuellement une fonction de direction d'équipe.

A long terme, il(elle) émet un avis éclairé pour ce qui concerne l'évaluation des compétences des membres de l'équipe.

Cette mission long terme s'établit dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec l'infirmier(e) chef, qui le(la) consulte et le(la) concerté.

b) Vis-à-vis du personnel de remplacement

L'ICA participe à la mission d'encadrement du personnel de remplacement dans l'unité. Il(elle) peut être amené(e), en l'absence de l'infirmier(e) chef, à prendre toute décision nécessaire à l'égard de ce personnel.

c) Vis-à-vis des étudiants

L'infirmier(e) chef adjoint(e) assure une mission d'encadrement et de formation des étudiants en stage.

**5. Equipement et matériel dont l'usage est requis par la fonction**

Variable selon le service.

<b>B. DESCRIPTION DES QUALITES REQUISES PAR LA FONCTION</b>
---

**1. Conditions d'admissibilité**

Infirmier(e) gradué(e) : 1 an d'expérience professionnelle dans la qualification

Infirmier(e) breveté(e) : 3 ans d'expérience professionnelle dans la qualification

**2. Connaissances requises**

- Connaissance de base en matière de gestion des personnes et de management (licence en sciences hospitalières ou diplôme de cadre souhaité).
- Connaissance en psychologie (leadership, conduite de réunion, communication, dynamique des groupes...).
- Connaissance de l'infirmier(e) chef et des membres de l'équipe.
- Connaissance théoriques générales des pathologies des patients soignés dans le service, des traitements, et des techniques utilisées, ainsi que du matériel propre au service.
- Connaissances techniques liées à la spécificité du service.

- Connaissance des nouveautés et actualisation des connaissances générales.
- Connaissance de l'organisation générale du service.
- Connaissance institutionnelles : fonctionnement, organisation, organigramme, règlement du travail, utilisation adéquate des ressources.
- Connaissances linguistiques : connaissance du français; des notions d'une autre langue sont utiles.
- Connaissances administratives concernant les patients (procédures, tenue des dossiers, mouvements, ...).
- Connaissance de la législation du travail et des mesures particulières liées au milieu hospitalier.
- Ouverture à l'apprentissage des outils informatiques mis à la disposition.
- Autres : règles de déontologie et secret professionnel.

### **3. Compétences requises**

- a) En matière de soins :
  - compétences de terrain;
  - compétences techniques dans le domaine spécifique;
  - respect des règles de déontologie et du secret professionnel.
  
- b) En matière de gestion des personnes :
  - capacité d'être le porte parole de l'équipe et de la soutenir;
  - compétences de leader;
  - capacité à s'imposer si nécessaire;
  - capacité de dire non, de préserver l'équilibre entre les besoins des personnes et les nécessités d'équipe.
  
- c) En matière de relation :
  - capacité à établir des relations de confiance;
  - capacité à communiquer;
  - authenticité;
  - équité;
  - disponibilité.
  
- d) En matière d'organisation du travail :
  - sens de l'organisation;
  - sens des priorités;
  - capacité de réaliser un horaire;
  - prévention des risques professionnels.

### **4. Autres qualités**

- Sens des responsabilités;
- autonomie;
- facilité de contact;
- capacité d'écoute et ouverture d'esprit;
- diplomatie;
- tolérance;
- respect d'autrui;
- maîtrise de soi;
- équilibre mental et physique;
- persévérance;
- souplesse;

- rigueur;
- connaissance de ses limites;
- capacité à se remettre en question;
- curiosité intellectuelle;
- recul, objectivité, impartialité;
- adaptabilité;
- réalisme;
- « moral d'acier, santé de fer » !

### C. DIFFICULTES PARTICULIERES A LA FONCTION

Outre les difficultés inhérentes à la fonction d'infirmier(e), les difficultés propres à la fonction se situent à différents niveaux :

- mental :
  - \* interruptions fréquentes en cours de soins pour la résolution de problèmes divers, attente des autres que l'infirmier(e) chef adjoint(e) soit toujours disponible;
  - \* difficulté à devoir faire passer des décisions venant de l'infirmier(e) chef ou de la direction avec lesquelles l'infirmier(e) chef adjoint(e) n'est pas d'accord et/ou n'a pas été consulté(e).
- des relations :
  - \* difficultés liées au fonctionnement en tandem (question d'entente avec l'infirmier(e) chef);
  - \* difficulté de « changer de casquette »;
  - \* difficulté d'être reconnu(e) en tant que cadre.
- Des conditions de travail :
  - \* sentiment d'être entre le marteau et l'enclume;
  - \* proximité de l'équipe ---> canal de transmission facile à utiliser pour l'équipe;
  - \* difficulté de se ménager des plages horaires pour travailler à des projets personnels ou autres;
  - \* pas toujours un endroit pour travailler.

-----